

■ Wallonie | Personnes âgées

Les maisons de repos sonnent l'alarme

► Trois fédérations apostrophent... et sollicitent la ministre Eliane Tillieux.

► Sur fond de manque de lits, de déprime budgétaire et d'aléas institutionnels.

Trouver un lit ou une place dans un service résidentiel pour aînés (maison de repos, maison de repos et de soins, etc.) s'avère souvent ardu. Et ce n'est pas de sitôt que l'offre pourra suivre la demande. Dans ce contexte lacunaire, le secteur, côté wallon, adresse un courrier à "sa" ministre Tillieux (PS) que "La Libre" a intercepté au vol. Dans une rare démarche commune, les fédérations FIH (associatif chrétien), Ferubel/Femarbel (secteur privé) et des CPAS (secteur public) déclinent tour à tour un rappel à l'ordre et une supplique.

Pour le rappel à l'ordre, petit retour en arrière. Depuis 1998, les MR/MRS sont contraintes à un moratoire du nombre de lits. Ainsi en décida un accord entre les fédérés et le fédéral, celui-ci toujours compétent pour le versant assurance maladie-invalidité. Le moratoire valait jusque septembre 2011. Une conférence interministérielle put juste à temps s'accorder sur sa levée partielle. On dégagea un total de 1 223 lits, dont 568 pour la Wallonie. "On a pu forcer la dose", aime ici rappeler Eliane Tillieux.

Oui mais, lui signifie donc le secteur, "six mois plus tard, aucune décision sur la répartition de ces lits n'a été prise, aucun lit supplémentaire n'a été ouvert. Cela implique une perte en termes de service à la



Le secteur à la ministre: "Nous vous demandons d'activer dans les meilleurs délais les possibilités existantes".

population mais aussi en ressources financières". Contactée par nos soins, la ministre de l'Action sociale se défend de traîner: "Cela prend forcément du temps. Nous avons plus de 2 000 demandes; elles doivent être toutes analysées et les choix doivent être validés." Mais, promis/juré, la distribution fort attendue va débuter. Etant entendu, pour rappel, qu'elle bénéficiera d'abord au secteur le plus éloigné de la programmation (le public) et aux arrondissements les plus en manque.

Second volet du courrier, une demande. Car il subsiste une marge de manœuvre pour développer des formes alternatives de soins et soutien aux soins, qu'elles soient institutionnelles (centres de jours, lits de courts séjours...) ou pas (domicile).

Un premier appel à projets a eu lieu. "De nombreuses initiatives ont été retenues avec des résultats variables, écrivent les fédérations, mitigées. Vu leur grande diversité, on sait déjà qu'un nombre significatif d'entre elles ne pourront être pérennisées avec un financement structurel"...

Reste qu'il est question d'un deuxième appel. Des moyens seraient libérés au 1^{er} juillet, dont l'ampleur n'a pas encore été fixée en gouvernement. Dans l'attente, puisque le premier appel a promu des alternatives, le secteur résidentiel plaide *pro domo* que le second devrait pousser au maximum des requalifications de lits MR en MRS. Message entendu? Il semble, sous réserve de confirmation: "Mon opinion, nous répond la ministre, c'est que les demandes sont tellement importantes que mon choix se porterait plutôt sur l'augmentation des capacités d'accueil que sur les formules à domicile". Du reste, à ce que l'on sait par ailleurs, cette orientation semble se dégaier en Flandre comme à Bruxelles.

Par-delà ces points urgents, le qui-vive du secteur ne serait pas tel si l'on n'approchait pas de "la zone grise, pour un bon bout de temps", parole d'expert...

C'est que l'actuel moratoire assoupli est valable jusque fin de cette année. Pour après, "il n'y a pas encore d'option", confirme Eliane Tillieux. Une incertitude qui tient beaucoup à celle de l'échéancier et des modalités de la défédéralisation complète du secteur! "Il faut être prudent, avancer pas à pas", foi de la ministre, qui se refuse pourtant à qualifier d'utopique l'objectif de 6 000 lits nouveaux en dix ans en Wallonie. Tandis que les fédérations écrivent déjà: "De l'avis de tous les observateurs, les moyens alloués ne suffiront pas".

Paul Piret